

DÉLIBÉRATION N°2013-12-40

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 10 décembre 2013

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL, Mme Françoise GUILLET, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET (pouvoir de M. Jean-Marc LE RUDULIER), M. Jean-Luc PESSEY (pouvoir de M. Jean-Roch GAILLET), M. Patrice PANNETIER, Mme Geneviève MORGUE, M. Etienne DUPONT, M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUÉRIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY (pouvoir de M. Bernard DEBAIN), M. Frédéric BUONO (pouvoir de Mme Dana SOLECKI), M. Guy HEMET, M. Christophe BOLLENGIER, M. Alain NOURISSIER (pouvoirs de Mme Marie-Annick DUCHÊNE et de M. Laurent DELAPORTE), M. Thierry VOITELLIER (pouvoir de Mme Marie BOËLLE), M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Arnaud MERCIER, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (pouvoir de Mme Marie SENERS), M. Hervé FLEURY, Mme Christine de la FERTÉ, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir de M. Roland de HEAULME), M. Jean GUILBERT (pouvoir de Mme Pascale ROCHERON).

Absents excusés: M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir à M. Georges DUTRUC-ROSSET), M. Bernard DEBAIN (pouvoir à M. Christian MAMY), M. Jean-Roch GAILLET (pouvoir à M. Jean-Luc PESSEY), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, Mme Nathalie KRAMER, Mme Dana SOLECKI (pouvoir à M. Frédéric BUONO), M. Olivier FRAUDEAU, Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Michel BANCAL, M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOËLLE (pouvoir à M. Thierry VOITELLIER), M. Laurent DELAPORTE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Erik LINQUIER, M. François LAMBERT, Mme Marie SENERS (pouvoir à Mme BOURACHOT-ROUCAYROL), M. Roland de HEAULME (pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS), Mme Pascale ROCHERON (pouvoir à M. Jean GUILBERT), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : M. Hadi HMAMED

Date de convocation : 3 décembre 2013 Date d'affichage de la convocation : 3 décembre 2013

> Nombre de conseillers en exercice : 74 Nombre de membres présents : 56 Nombre de pouvoirs : 10 Excusés : 8

N° de l'ordre du jour :

2013.12.40 : Nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal pour la Destruction d'Ordures Ménagères et la Production d'Energie (SIDOMPE). Adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au titre de la commune Châteaufort et retrait de la commune de Davron.

□ Mme Dominique CONORT, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions de l'article L.5211-20 ;

Vu la délibération de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc n° 2012-10-27 du 2 octobre 2012 relative à l'adhésion de la commune de Châteaufort ;

Vu la délibération n°2013-11-01, du 12 novembre 2013, du comité du Syndicat Intercommunal pour la Destruction d'Ordures Ménagères (SIDOMPE) et la Production d'Energie relative à l'adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au SIDOMPE pour la commune de Châteaufort ;

Vu la délibération n°2013-11-02, du 12 novembre 2013, du comité du Syndicat Intercommunal pour la Destruction d'Ordures Ménagères et la Production d'Energie relative au retrait de la commune de Davron ;

En prévision de l'entrée de la commune de Châteaufort, au 1^{er} janvier 2013, le Conseil communautaire de Versailles Grand Parc a décidé d'adhérer au SIDOMPE pour la commune de Châteaufort.

Lors de la réunion du 12 novembre 2013, le Comité Syndical du SIDOMPE a accepté cette adhésion et a adopté en conséquence une modification de ses statuts.

Par ailleurs, la commune de Davron jusque-là adhérente au SIDOMPE à titre individuel, a souhaité adhérer au SIEED (Syndicat intercommunal d'évacuation et d'élimination des déchets de l'Ouest Yvelines) depuis le 31/12/2013. Une commune ne pouvant être membre en même temps de deux syndicats exerçant les mêmes compétences, à savoir le traitement des déchets, il convient d'approuver le retrait de la commune de Davron du SIDOMPE.

Cette modification porte:

- sur l'intégration de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au SIDOMPE pour la commune de Châteaufort ;
- sur le retrait du SIDOMPE de la commune de Davron ;
- et sur l'article 1 modifiant la constitution du SIDOMPE.

Conformément au Code général des collectivités territoriales, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc dispose d'un délai de 3 mois pour formuler son avis.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-247800584-20131210-20131240ENV-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2013

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, le Conseil communautaire :

- 1) approuve les termes des nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal pour la Destruction d'Ordures Ménagères et la Production d'Energie (SIDOMPE) ;
- 2) approuve l'adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la commune de Châteaufort ;
- 3) approuve le retrait de la commune de Davron du SIDOMPE.

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 56

Suffrages exprimés: 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président, Par délégation,

Olivier BERTHELOT Directeur Général des Services